

**Prévention Sécurité**

**REF : DPS2013021**

**Signataire : P. LE BAS**

Séance du Conseil Municipal du 19/12/2013

RAPPORTEUR :      Jacques SALVATOR

**OBJET :      Demande de subvention auprès du Conseil Régional au titre de l'appel à projets 2014 « Soutien à la Médiation, à la prévention et à la protection »**

**EXPOSE :**

Le Conseil Régional d'Ile-de-France dans le cadre de sa politique en matière de prévention-sécurité, finance des actions en direction des publics fragiles et notamment des personnes sous main de justice en milieu ouvert ou fermé par le soutien aux projets qui contribuent à la prévention de la récidive et apporte une aide à la réinsertion sociale et professionnelle.

C'est pourquoi, au titre de l'appel à projet 2014 « médiation, prévention et protection », la Direction Prévention et Sécurité a adressé deux dossiers de demande de subvention au Conseil Régional pour les actions suivantes :

- Accueil de postes TIG et de mesures de réparation pénale au sein des services municipaux
- Mise en place de médiateurs sociaux

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à solliciter une subvention d'un montant de 4 400 € du Conseil Régional d'Ile-de-France.

(imputation budgétaire : 901 – 7472 – 112)

Direction Générale des Services / Direction de la Prévention et de la Sécurité

Prévention Sécurité

REF : DPS2013021

Signataire : P. LE BAS

**OBJET : Demande de subvention auprès du Conseil Régional au titre de l'appel à projets 2014 « Soutien à la Médiation, à la prévention et à la protection »**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention de partenariat signée en 1999 entre la Préfecture de Région et la Région Ile-de-France en vertu de la délibération n° CP 99-176 du 17 juin 1999,

Vu la délibération n°CR 30-07 du 13 mars 2007 portant approbation du dispositif cadre de la politique de la ville pour son volet « développement et animation sociale des quartiers »,

Considérant la politique - cadre régionale du dispositif « Médiation- Prévention – Protection » reconduite par le Conseil Régional dans son appel à projets pour l'année 2014,

Considérant que le Conseil Régional peut financer des actions en direction des publics fragiles et notamment des personnes sous main de justice en milieu ouvert ou fermé par le soutien aux projets qui contribuent à la prévention de la récidive et apporte une aide à la réinsertion sociale et professionnelle,

Considérant le fait que la commune développe des actions de prévention pouvant prétendre à bénéficier de subvention de la part du Conseil Régional,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**AUTORISE** le Maire à solliciter une demande de subvention, auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France, d'un montant de 4 400 € correspondant à l'action :

- Accueil de postes TIG et de mesure de réparation pénale au sein des services municipaux (2 000€)
- Mise en place de médiateurs sociaux (2 400€)

(imputation budgétaire : 901 – 7472 – 112)

Le Maire adjoint  
Jean-Yves VANNIER

Reçu en Préfecture le : 27/12/2013  
Publié le 24/12/2013  
Certifié exécutoire le : 27/12/2013

Le Maire Adjoint  
Jean-Yves VANNIER